

FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT DU 1^{ER} DEGRÉ

- Professeur des écoles ;
- Lieu d'exercice : INSPE Guyane (sites de Cayenne et Saint Laurent du Maroni) ;
- Quotité de service : 50% du service statutaire d'un enseignant du 1^{er} degré affecté dans l'enseignement supérieur, soit 192 heures équivalent TD annuelles ;
- Textes de référence :
 1. Circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2018 relative aux missions des formateurs des 1^{er} et 2nd degrés ;
 2. Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs. BO n°30 du 23 juillet 2015.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Formation des étudiants inscrits en Licence Professorat des Ecoles (LPE), Master Métiers de l'Éducation de l'Enseignement et de la Formation (MEEF), Master Enseignement et Education (M2E) et des Professeurs des Écoles stagiaires (DIU).
- Préparation au concours de Professeur des écoles (CRPE) ;

MISSIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES FORMATEURS

- Cours magistraux, travaux dirigés, cours intégré et/ou travaux pratiques ;
- Suivi d'étudiants et/ou de Professeurs des Écoles stagiaires au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ou en responsabilité ;
- Suivi de travaux de recherche : mémoires, écrits réflexifs, projets de recherche (direction, tutorat et séminaires) ;
- Évaluation des étudiants et des Professeurs des Écoles stagiaires (cours, stages, rédaction de bulletins de visite et soutenances de mémoire) ;
- Usage des environnements numériques de travail (formations et collaboration) ;
- Participation, valorisation et diffusion de pratiques pédagogiques innovantes ;
- Contribution aux projets de l'INSPE ;
- Participation aux jurys, commissions et/ou groupes de travail.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES

- Animer des séquences de formation ;
- Accompagner les publics dans leur projet de formation (parcours, recherche, stages) ;
- Mettre en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics ;
- Connaître les outils numériques de communication et d'organisation ;
- Maîtriser la déontologie et l'éthique professionnelle ;
- Avoir des compétences dans le domaine de la communication et du travail en équipe ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation ;
- Être autonome et avoir le sens de l'organisation.

PROFIL ATTENDU

- Être titulaire d'un Master de préférence.
- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF)
- Disposer de connaissances avérées dans le domaine des Sciences de l'éducation
- Disciplines de la polyvalence de l'enseignement du premier degré (cycles 1, 2, 3)
- Expérience en tant que maître-formateur ou maître d'accueil temporaire.

ACTE DE CANDIDATURE

CV et lettre de motivation à adresser pour le 13 mai 2026, délai de rigueur à :

Secrétariat de direction de l'INSPE : secretariat.direction@inspe-guyane.fr

Copie : drh@ac-guyane.fr

Les candidats seront convoqués par une commission d'entretien.

La prise de fonction est prévue le 1^{er} septembre 2026.